



Compte Rendu

Conseil Municipal

du 15 DECEMBRE 2008

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2008

DÉLIBÉRATIONS

PRÉSENTS (30)

M. VALÉRO - M. GIRAUD - MME MICHON - MME FARINE - M. REJONY - MME BRUN -
M. ULRICH - M. JACQUIN - MME CALLAMARD - MME LIATARD - M. SOURIS - MME BORG -
M. LEJAL - M. CHAMPEAU - MLE GIORGI - M. LAMOTHE - MME MARMORAT - M. DENIS-
LUTARD - MME THEVENON - M. BERNET - MME MUNOZ - M. BERAUD - M. MATHON -
MME CHAPRON - M. WULFF - M. RENNESSON - MME REYNAUD - M. DUCATEZ - M. PUPIER
MME GALLET

ABSENTS (2)

MME MARTIN - M. BLANCHARD

POUVOIRS (1)

MME HELLER donne pouvoir à G. FARINE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 31

Mademoiselle D. GIORGI a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la convocation du conseil a été faite le 09/12/2008.

2008.11.01 DÉLIBÉRATION RELATIVE AU MAINTIEN DES ADJOINTS DANS LEURS FONCTIONS (Rapporteur : Daniel VALÉRO)

Nomenclature

Par arrêté en date du 12 novembre 2008, le maire a procédé au retrait des délégations confiées à Mme Martin, 1^{ère} adjointe en charge de la culture et à M. Blanchard, 4^e adjoint en charge des travaux, de l'environnement et des déplacements.

Ces arrêtés ont été notifiés aux intéressés et sont devenus exécutoires à compter du 15 novembre 2008.

Par conséquent, conformément à l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de ceux-ci dans leurs fonctions d'adjoints.

Le conseil municipal, après avoir discuté, délibéré et voté par 23 voix pour, Monsieur PUPIER, Monsieur MATHON, Madame CHAPRON, Monsieur WULFF, Madame GALLET, Monsieur RENNESSON, Madame REYNAUD, Monsieur DUCATEZ, ne prennent pas part au vote :

- ✓ DÉCIDE de refuser le maintien de Mme MARTIN, 1^{ère} adjointe en charge de la culture et de M. BLANCHARD, 4^e adjoint en charge des travaux, de l'environnement et des déplacements, dans leur fonction d'adjoints.

2008.11.02 **MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS** (Rapporteur : Daniel VALÉRO)

Nomenclature 5.1. Election exécutif

Par délibération en date du 21 mars 2008, le conseil municipal avait fixé le nombre d'adjoints à 9.

Afin de tenir compte de la mise en place d'une nouvelle organisation et d'adapter celle-ci au projet de politique municipale, il est proposé de modifier le nombre d'adjoints en ramenant celui-ci à huit.

Il appartient au conseil municipal de délibérer sur cette modification conformément à l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal, après avoir discuté, délibéré et voté par 26 voix pour et 5 abstentions (*Monsieur PUIPIER, Monsieur MATHON, Madame CHAPRON, Monsieur WULFF, Madame GALLET*) :

- ✓ DÉCIDE de fixer à huit le nombre d'adjoints au maire.
- ✓ PRÉCISE que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

2008.11.03 **ÉLECTION DES ADJOINTS** (Rapporteur : Daniel VALÉRO)

Nomenclature 5.1. Election exécutif

Afin de tenir compte de la décision du conseil municipal dans le cadre de l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales et de la modification du nombre d'adjoints (passage de 9 à 8), il convient de procéder de nouveau à leur élection.

Seule la liste « Genas, une équipe des projets » présente une liste à l'élection des adjoints. Cette liste est composée des huit personnes suivantes :

- 1er adjoint : M. Emmanuel GIRAUD
- 2e adjoint : Mme Anastasia MICHON
- 3e adjoint : Mme Geneviève FARINE
- 4e adjoint : M. Michel REJONY
- 5e adjoint : Mme Christiane BRUN
- 6e adjoint : M. Christophe ULRICH
- 7e adjoint : M. Christian JACQUIN
- 8e adjoint : Mme Nathalie THEVENON

Le conseil municipal, après avoir discuté, délibéré et voté par 23 voix pour et 8 abstentions (*Monsieur PUIPIER, Monsieur MATHON, Madame CHAPRON, Monsieur WULFF, Madame GALLET*), (*Monsieur RENNESSON, Madame REYNAUD, Monsieur DUCATEZ*) :

- ✓ ELIT les adjoints suivants :

- 1er adjoint : M. Emmanuel GIRAUD
- 2e adjoint : Mme Anastasia MICHON
- 3e adjoint : Mme Geneviève FARINE
- 4e adjoint : M. Michel REJONY
- 5e adjoint : Mme Christiane BRUN
- 6e adjoint : M. Christophe ULRICH
- 7e adjoint : M. Christian JACQUIN
- 8e adjoint : Mme Nathalie THEVENON

2008.11.04 DÉTERMINATION DES MODALITÉS DE DÉSIGNATION DES MEMBRES DANS LES COMMISSIONS, ASSOCIATIONS OU AUTRES INSTANCES (rapporteur : Emmanuel GIRAUD)

Nomenclature : 5.3.6 Désignation des représentants - Autres

À la suite du retrait de délégation concernant Mme Martin 1^{ère} adjointe et M. Blanchard, 4^e adjoint, de la décision prise par le conseil municipal dans le cadre de l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, de la nouvelle composition de la municipalité qui en résulte, il apparaît opportun de procéder à une nouvelle composition des commissions ou instances dans lesquelles les adjoints précités étaient présents et, d'une manière générale, pour celles qui doivent évoluer en fonction de la structuration du plan de mandat.

Il est proposé que ces désignations s'effectuent au scrutin public conformément à l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales pour les cas suivants :

- Commissions thématique municipales.
- Commission d'appel d'offres.
- Jury de concours.
- Commission d'ouverture des plis dans le cadre de délégation de service public.
- Commission de concession d'aménagement.
- Comités consultatifs, dénomination du patrimoine, conseil municipal des jeunes, attribution des places en crèches et attribution des logements.
- Associations et mutuelles dont la commune est membre.

Le conseil municipal, après avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le vote au scrutin public pour la désignation des membres dans les commissions, comités et autres organismes définis ci-dessus.

2008.11.05 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS ET DÉSIGNATION DES MEMBRES (Rapporteur : Daniel VALÉRO)

Nomenclature : 5.3.6 Désignation des représentants - Autres

Par délibération en date du 3 avril 2008, le conseil municipal avait décidé la création de huit commissions et déterminé leur composition.

Dans le cadre d'une nouvelle organisation et de la structuration du plan de mandat, il est proposé de définir les commissions sous forme de quatre axes :

Axe 1 : « Vers un nouvel art de Ville » ; urbanisme, travaux, commerces et développement économique.

Axe 2 : « Ma ville et moi, c'est pour la vie » ; petite enfance/enfance/jeunesse, affaires scolaires.

Axe 3 : « Une ville pleine de vie(s) » ; sport, culture, dôme des associations.

Axe 4 : commission transversalité.

Ces quatre commissions constituent un tronc commun qui se décline en groupes de travail dont les membres seront issus desdites commissions. Les groupes de travail, comme les commissions assureront la représentation de l'ensemble des tendances politiques.

Les groupes de travail sont définis comme suit :

Axe 1 : groupe de travail urbanisme, commerces et développement économique
groupe de travail travaux

Axe 2 : groupe de travail petite enfance/enfance/jeunesse
groupe de travail affaires scolaires

Axe 3 : groupe de travail sport, animation, dôme des associations
groupe de travail culture

Axe 4 : groupe de travail finances, ressources humaines, affaires générales
groupe de travail communication, cérémonies officielles, sécurité

Monsieur le Maire propose que la représentation au sein des commissions se répartisse ainsi :

AXE 1 : VERS UN NOUVEL ART DE VILLE		
URBANISME – TRAVAUX – COMMERCE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
Vice-président	EMMANUEL GIRAUD	
Groupe de travail	Urbanisme – commerces et développement économique	Travaux
Représentants liste majoritaire	Emmanuel Giraud Christine Callamard Jean-Luc Denis-Lutard Henri Bernet Catherine Marmorat Gilbert Lamothe	Daniel Valéro Bernard Lejal Geneviève Farine Hervé Champeau Christine Liatard Valérie Heller Nelly Munoz
Représentants listes d'opposition	Gaëlle Chapron Patrick Mathon Christophe Pupier Jean-Baptiste Ducatez Marc Rennesson	

AXE 2 : MA VILLE ET MOI, C'EST POUR LA VIE		
PETITE ENFANCE – ENFANCE - JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES		
Vice-présidente	CHRISTIANE BRUN	
Groupe de travail	Petite enfance/Enfance/Jeunesse	Affaires scolaires
Représentants liste majoritaire	Christiane Brun Nelly Munoz Michel Béraud Christine Callamard Christophe Ulrich	Anastasia Michon Jean-Marc Souris Catherine Marmorat Nathalie Thevenon Hervé Champeau
Représentants listes d'opposition	Valérie Gallet Eric Wulff Patrick Mathon	
	Alice Reynaud	Jean-Baptiste Ducatez

AXE 3 : UNE VILLE PLEINE DE VIE(S)		
SPORT – ANIMATION - CULTURE – DÔME DES ASSOCIATIONS		
Vice-président	CHRISTOPHE ULRICH	
Groupe de travail	Sport/Animation/Dôme des Associations	Culture
Représentants liste majoritaire	Christophe Ulrich Christine Callamard Michel Béraud Nelly Munoz Gilbert Lamothe	Nathalie Thévenon Jean-Luc Denis-Lutard Françoise Borg Anastasia Michon Valérie Heller
Représentants listes d'opposition	Christophe Pupier Valérie Gallet Gaëlle Chapron	
	Marc Rennesson	Alice Reynaud

AXE 4		
COMMISSION TRANSVERSALITÉ		
Vice-président	CHRISTIAN JACQUIN	
Groupe de travail	Finances – Ressources humaines – Affaires générales	Communication – Cérémonies officielles - Sécurité
Représentants liste majoritaire	Christian Jacquin Geneviève Farine Bernard Lejal Françoise Borg	Michel Rejony Hervé Champeau Michel Béraud Christine Liatard Françoise Borg Henri Bernet Delphine Giorgi
Représentants listes d'opposition	Eric Wulff Patrick Mathon Christophe Pupier	
	Jean-Baptiste Ducatez	Marc Rennesson

Le conseil municipal, après avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité :

- ✓ DÉCIDE d'approuver la modification de la composition des commissions thématiques dans les conditions définies ci-dessus.
- ✓ DÉSIGNE les membres desdites commissions dans les conditions définies ci-dessus.

2008.11.06 ÉLECTION DES MEMBRES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
(Rapporteur : Daniel VALÉRO)

Nomenclature : 5.3.3. Désignation des représentants – Commission d'appel d'offres

À la suite du retrait de délégation concernant M. Blanchard, 4e adjoint en charge des travaux et de la composition d'une nouvelle municipalité, il convient de procéder à l'élection d'une nouvelle commission d'appel d'offres.

L'article 22 du Code des marchés publics (décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006) dispose que la commission d'appel d'offres est composée du maire et de cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Etant donné que ce vote doit être effectué à la représentation proportionnelle, il convient de préciser les trois listes participant au scrutin :

Liste « Genas, une équipe des projets »

Titulaires	Suppléants
Bernard LEJAL	Anastasia MICHON
Gilbert LAMOTHE	Geneviève FARINE
Hervé CHAMPEAU	Henri BERNET
Christophe ULRICH	Christine LIATARD
Emmanuel GIRAUD	Christiane BRUN

Liste « Genas avant tout »

Titulaires	Suppléants
Gaëlle CHAPRON	Valérie GALLET
Patrick MATHON	Eric WULFF
Christophe PUPIER	

Liste « Genas pour tous »

Titulaires	Suppléants
Alice REYNAUD	Jean-Baptiste DUCATEZ
Marc RENNESSON	

Le nombre de conseillers municipaux étant de 33, il est proposé que la répartition des sièges s'effectue comme suit :

Liste « Genas, une équipe des projets » : 3 sièges

Liste « Genas avant tout » : 1 siège

Liste « Genas pour tous » : 1 siège

Le conseil municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité :

✓ **DECIDE** d'élire les membres suivants pour la composition de la commission d'appel d'offres :

5 titulaires	5 suppléants
Bernard LEJAL	Anastasia MICHON
Gilbert LAMOTHE	Geneviève FARINE
Hervé CHAMPEAU	Henri BERNET
Gaëlle CHAPRON	Valérie GALLET
Alice REYNAUD	Jean-Baptiste DUCATEZ

2008.11.07 ÉLECTION DES MEMBRES DES JURYS DE CONCOURS (rapporteur : Daniel VALÉRO)

Nomenclature : 5.3.4. Jury de concours des marchés de maîtrise d'œuvre et d'appel d'offres

À la suite du retrait de délégation concernant M. Blanchard, 4e adjoint en charge des travaux et de la composition d'une nouvelle municipalité, il convient de procéder à l'élection d'une nouvelle commission des jurys de concours.

L'article 24 du Code des marchés publics (décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006) dispose que les membres du jury de concours sont élus dans les conditions fixées par l'article 22, c'est-à-dire celles relatives à la commission d'appel d'offres.

Etant donné que ce vote doit être effectué à la représentation proportionnelle, il convient de préciser les trois listes participant au scrutin :

Liste « Genas, une équipe des projets »

Titulaires	Suppléants
Emmanuel GIRAUD	Katherine MARMORAT
Henri BERNET	Jean-Luc DENIS-LUTARD
Bernard LEJAL	Hervé CHAMPEAU
Christophe ULRICH	Valérie HELLER
Geneviève FARINE	Anastasia MICHON

Liste « Genas avant tout »

Titulaires	Suppléants
Gaëlle CHAPRON	Valérie GALLET
Patrick MATHON	Eric WULFF
Christophe PUIER	

Liste « Genas pour tous »

Titulaires	Suppléants
Marc RENNESSON	Jean-Baptiste DUCATEZ
Alice REYNAUD	

Le nombre de conseillers municipaux étant de 33, il est proposé que la répartition des sièges s'effectue comme suit :

Liste « Genas, une équipe des projets » : 3 sièges

Liste « Genas avant tout » : 1 siège

Liste « Genas pour tous » : 1 siège

Il est enfin proposé conformément à l'article L 2121-21 du CGCT que l'élection des conseillers municipaux soit effectuée au scrutin public.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité :

- ✓ DÉCIDE d'élire les conseillers municipaux suivants pour la composition de la commission du jury de concours :

5 titulaires	5 suppléants
Emmanuel GIRAUD	Katherine MARMORAT
Nelly MUNOZ	Jean-Luc DENIS-LUTARD
Bernard LEJAL	Hervé CHAMPEAU
Gaëlle CHAPRON	Valérie GALLET
Marc RENNESSON	Jean-Baptiste DUCATEZ

2008.11.08 ÉLECTION DES MEMBRES À LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC (rapporteur : Daniel VALÉRO)

Nomenclature : 5.3.5. Commission DSP

À la suite du retrait de délégation concernant M. Blanchard, 4e adjoint en charge des travaux et de la composition d'une nouvelle municipalité, il convient de procéder à l'élection d'une nouvelle commission d'ouverture des plis dans le cadre des délégations de service public.

L'article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales précise que la commission de délégation de service public est composée du maire et de cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Etant donné que ce vote doit être effectué à la représentation proportionnelle, il convient de préciser les trois listes participant au scrutin :

Liste « Genas, une équipe des projets »

Titulaires	Suppléants
Bernard LEJAL	Katherine MARMORAT
Gilbert LAMOTHE	Jean-Luc DENIS-LUTARD
Hervé CHAMPEAU	Geneviève FARINE
Christophe ULRICH	Christine LIATARD
Emmanuel GIRAUD	Anastasia MICHON

Liste « Genas avant tout »

Titulaires	Suppléants
Gaëlle CHAPRON	Christophe PUIPIER
Patrick MATHON	Eric WULFF
Valérie GALLET	

Liste « Genas pour tous »

Titulaires	Suppléants
Alice REYNAUD	Jean-Baptiste DUCATEZ
Marc RENNESSON	

Le nombre de conseillers municipaux étant de 33, il est proposé que la répartition des sièges s'effectue comme suit :

Liste « Genas, une équipe des projets » : 3 sièges

Liste « Genas avant tout » : 1 siège

Liste « Genas pour tous » : 1 siège

Il est enfin proposé conformément à l'article L 2121-21 du CGCT que l'élection des conseillers municipaux soit effectuée au scrutin public.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité :

- ✓ DÉCIDE d'élire les conseillers municipaux suivants pour la composition de la commission de délégation de service public :

5 titulaires	5 suppléants
Bernard LEJAL	Katherine MARMORAT
Gilbert LAMOTHE	Jean-Luc DENIS-LUTARD
Hervé CHAMPEAU	Geneviève FARINE
Gaëlle CHAPRON	Christophe PUIPIER
Alice REYNAUD	Jean-Baptiste DUCATEZ

2008.11.09 DÉSIGNATION DES MEMBRES À LA COMMISSION DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT
(Rapporteur : Emmanuel GIRAUD)

Nomenclature : 5.3.6. Désignation des représentants - Autres

À la suite du retrait de délégation concernant M. Blanchard, 4e adjoint en charge des travaux et de la composition d'une nouvelle municipalité, il convient de procéder à l'élection d'une nouvelle commission de concession d'aménagement.

L'article R 300-8 du Code de l'urbanisme précise que dans le cadre de la passation d'une procédure de concession d'aménagement (L 300-4 du Code de l'urbanisme), c'est-à-dire en vue de la réalisation d'une zone d'aménagement concertée, une commission doit être constituée afin que celle-ci puisse émettre un avis sur les candidatures reçues préalablement à l'engagement des discussions par le représentant légal de la personne publique avec une ou plusieurs personnes ayant présenté une candidature.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité :

✓ **DÉSIGNE** à la COMMISSION DE CONCESSION D'AMENAGEMENT les membres suivants :

Titulaires (5)	Suppléants (5)
EMMANUEL GIRAUD	KATHERINE MARMORAT
HERVÉ CHAMPEAU	JEAN-LUC DENIS-LUTARD
BERNARD LEJAL	HENRI BERNET
GAËLLE CHAPRON	VALÉRIE GALLET
JEAN-BAPTISTE DUCATEZ	MARC RENNESSON

2008.11.10 **DÉSIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DES COMITÉS CONSULTATIFS**
(Rapporteur : Nathalie THEVENON)

Nomenclature : 5.3.6 Désignation des représentants - Autres

À la suite de la composition d'une nouvelle municipalité, il convient de procéder à une nouvelle élection des représentants au sein des comités consultatifs suivants :

- Comité d'attribution des places en crèches,
- Comité d'attribution des logements,
- Comité de pilotage du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)
- Comité de dénomination du patrimoine

Ainsi, il est proposé la désignation des membres de la façon suivante :

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRECHES	
Elus	Représentant institutionnel + technicien
Christiane BRUN Nelly MUNOZ Katherine MARMORAT Valérie GALLET Alice REYNAUD	Représentant Protection Maternelle et Infantile (CG du Rhône) Représentante du Relais d'assistante Maternelle de Genas 1 technicien municipal 1 représentant Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS
Daniel VALERO Geneviève FARINE Valérie HELLER Henri BERNET Gaëlle CHAPRON Alice REYNAUD

COMITE DE PILOTAGE
Conseil municipal des jeunes (C.M.J)
Jean-Marc SOURIS Christine LIATARD Christiane BRUN Christophe PUPIER Marc RENNESSON Christine CALLAMARD

COMMISSION DENOMINATION DU PATRIMOINE
Emmanuel GIRAUD Jean-Luc DENIS-LUTARD Nathalie THEVENON Michel BERAUD Christophe PUPIER Marc RENNESSON 3 représentants civils genassiens 1 technicien municipal

Le conseil municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité :

- ✓ ACCEPTE la création des comités consultatifs précités,
- ✓ DÉSIGNE les membres des comités consultatifs comme précité.

2008.11.11 **DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'EST LYONNAIS (C.C.E.L)** (rapporteur : Daniel VALÉRO)

Nomenclature : 5.3.6. Désignation des représentants - Autres

À la suite du retrait de délégation concernant Mme Martin, 1ère adjointe en charge de la culture et M. Blanchard, 4e adjoint en charge des travaux, et de la composition d'une nouvelle municipalité, il convient de procéder à leur remplacement au sein de cette commission.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-3 et L 5211-7,

VU les statuts de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais,

AYANT ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité :

- ✓ DÉCIDE d'élire au CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA C.C.E.L. les délégués suivants :

Titulaires (6)	Suppléants (6)
DANIEL VALERO	ANASTASIA MICHON
EMMANUEL GIRAUD	CHRISTOPHE ULRICH
CHRISTIANE BRUN	KATHERINE MARMORAT
CHRISTIAN JACQUIN	CHRISTOPHE PUPIER
PATRICK MATHON	ERIC WULFF
MARC RENNESSON	JEAN-BAPTISTE DUCATEZ

Nomenclature : 5.3.6. Désignation des représentants - Autres

À la suite du retrait de délégation concernant Mme Martin, 1ère adjointe en charge de la culture et M. Blanchard, 4e adjoint en charge des travaux, et de la composition d'une nouvelle municipalité, il convient de procéder à leur remplacement au sein de cette commission.

Etant donné que ce vote doit être effectué à la représentation proportionnelle, il convient de préciser les trois listes participant au scrutin :

Liste « GENAS, une équipe de projets »

Titulaires	Suppléants
Bernard LEJAL	Katherine MARMORAT
Henri BERNET	Jean-Luc DENIS LUTARD
Hervé CHAMPEAU	Nathalie THEVENON
Christine LIATARD	Gilbert LAMOTHE
Emmanuel GIRAUD	Anastasia MICHON

Liste « Genas avant tout »

Titulaires	Suppléants
Gaëlle CHAPRON	Christophe PUIPIER
Patrick MATHON	Eric WULFF
Valérie GALLET	

Liste « Genas pour tous »

Titulaires	Suppléants
Marc RENNESSON	Jean-Baptiste DUCATEZ
Alice REYNAUD	

Considérant qu'il est proposé que le nombre de membres à élire au titre des représentants du conseil municipal s'élève à 5, que le nombre de conseillers municipaux est de 33, la répartition des sièges s'effectuera comme suit :

Liste « Genas, une équipe des projets » : 3 sièges

Liste « Genas avant tout » : 1 siège

Liste « Genas pour tous » : 1 siège

A ce jour, seul le service public d'assainissement collectif des réseaux d'eaux usées et des réseaux d'eaux pluviales ainsi que de distribution d'eau potable fait l'objet d'une délégation de service public, contrat arrivant à expiration le 31 décembre 2008.

Aussi, s'agissant de la composition de la CCSPL, il est proposé que les représentants associatifs soient issus d'associations dont l'objet social est lié au domaine d'activité faisant l'objet de la délégation de service public ou d'une gestion en régie.

Ainsi, les associations sont les suivantes :

- FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature).
- ACER (association de défense des consommateurs d'eau du Rhône).

Après consultation des associations précitées, il est proposé de nommer les personnes suivantes :

Représentants FRAPNA	Représentants ACER
<u>Titulaire :</u>	<u>Titulaire :</u>
Alain CHABROLLE	Micheline DESSEIGNE
<u>Suppléant :</u>	<u>Suppléant :</u>
Yann VASSEUR	Jean-Louis LINOSSIER

Il est enfin proposé, conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, que la désignation des conseillers municipaux et la nomination des représentants des associations soient effectuées au scrutin public.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité :

- ✓ APPROUVE la constitution de la commission consultative des services publics locaux dans les conditions définies ci-dessus.
- ✓ DÉCIDE que la nomination et la désignation des membres de la CCSPL s'effectuent dans le cadre d'un scrutin public.
- ✓ ÉLIT les membres conseillers municipaux suivants :

5 titulaires	5 suppléants
Bernard LEJAL	Katherine MARMORAT
Henri BERNET	Jean-Luc DENIS-LUTARD
Hervé CHAMPEAU	Nathalie THEVENON
Gaëlle CHAPRON	Christophe PUPIER
Marc RENNESSON	Jean-Baptiste DUCATEZ

- ✓ NOMME les membres associatifs suivants :

Représentants FRAPNA	Représentants ACER
Alain CHABROLLE (T)	Micheline DESSEIGNE (T)
Yann VASSEUR (S)	Jean-Louis LINOSSIER (S)

2008.11.13 **DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS À L'ASSOCIATION « LES ARTS CREATIFS »**
(Rapporteur : Nathalie THEVENON)

Nomenclature : 5.3.6. Désignation des représentants - Autres

À la suite du retrait de délégation concernant Mme Martin, 1ère adjointe en charge de la culture et de la composition d'une nouvelle municipalité, il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants à l'association « les arts créatifs ».

Le conseil municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité :

- ✓ DÉCIDE d'élire au sein de l'association « les arts créatifs » les représentants suivants :

Titulaires (2)
NATHALIE THEVENON
CHRISTOPHE PUPIER

2008.11.14 **DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS À L'ASSOCIATION « LA LYRE DAUPHINOISE - L'HARMONIE DE GENAS »** (rapporteur : Nathalie THEVENON)

Nomenclature : 5.3.6. Désignation des représentants - Autres

À la suite du retrait de délégation concernant Mme Martin, 1ère adjointe en charge de la culture et de la composition d'une nouvelle municipalité, il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants à l'association « la lyre dauphinoise- L'harmonie de Genas ».

Le conseil municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité :

- ✓ **DÉCIDE** d'élire au sein de l'association «LA LYRE DAUPHINOISE - L'HARMONIE DE GENAS » le représentant titulaire, et son suppléant suivants :

Titulaire (1)	Suppléant (1)
NATHALIE THEVENON	ERIC WULFF

2008.11.15 **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À L'ASSOCIATION « ÉCOLE DE MUSIQUE DE GENAS »** (Rapporteur : Nathalie THEVENON)

Nomenclature : 5.3.6. Désignation des représentants - Autres

À la suite du retrait de délégation concernant Mme Martin, 1ère adjointe en charge de la culture et de la composition d'une nouvelle municipalité, il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants à l'association « école de musique ».

Le conseil municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité :

- ✓ **DECIDE** d'élire au sein de l'association « ECOLE DE MUSIQUE DE GENAS » le représentant titulaire, et son suppléant suivants :

Titulaire (1)	Suppléant (1)
NATHALIE THEVENON	ALICE REYNAUD

2008.11.16 **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE JUMELAGE** (Rapporteur : Jean-Marc SOURIS)

Nomenclature : 5.3.6. Désignation des représentants - Autres

À la suite du retrait de délégation concernant Mme Martin, 1ère adjointe en charge de la culture et de la composition d'une nouvelle municipalité, il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants au comité de jumelage.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité :

- ✓ **DÉCIDE** d'élire au sein du COMITÉ DE JUMELAGE les représentants suivants :

Titulaires (2)	Suppléants (2)
JEAN-MARC SOURIS	PATRICK MATHON
CHRISTINE CALLAMARD	JEAN-BAPTISTE DUCATEZ

2008.11.17 **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À L'ASSOCIATION « LA GALIPETTE »**
(Rapporteur : Christiane BRUN)

Nomenclature : 5.3.6. Désignation des représentants - Autres

À la suite de la composition d'une nouvelle municipalité, il convient de procéder à une nouvelle élection des représentants de la commune au sein de l'association « LA GALIPETTE ».

Le conseil municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité :

- ✓ **DECIDE** d'élire au sein de l'association « LA GALIPETTE » le représentant titulaire, et son suppléant suivants :

Titulaire (1)	Suppléant (1)
CHRISTIANE BRUN	JEAN-MARC SOURIS

2008.11.18 **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À L'ASSOCIATION « PARFER » (POUR UNE ALTERNATIVE RAISONNABLE FERROVIAIRE – LES ÉLUS RIVERAINS)** (rapporteur : Bernard LEJAL)

Nomenclature : 5.3.6. Désignation des représentants - Autres

À la suite du retrait de délégation concernant M. Blanchard, 4e adjoint en charge des travaux et de la composition d'une nouvelle municipalité, il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants au sein de l'association « PARFER ».

Vu les dispositions de l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions de l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'association « PARFER »,

Le conseil municipal, après avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité :

- ✓ **DESIGNE** : Monsieur Bernard LEJAL, délégué Titulaire
Monsieur Marc RENNESSON, délégué Suppléant,

Conformément à l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 6 des statuts en qualité de représentant de la commune de Genas au sein de l'association « PARFER ».

- ✓ **DIT** que les crédits liés à la cotisation annuelle sont inscrits au budget 2008.

2008.11.19 **DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU SIEPEL** (rapporteur : Daniel VALÉRO)

Nomenclature : 5.3.6. Désignation des représentants - Autres

À la suite du retrait de délégation concernant M. Blanchard, 4e adjoint en charge des travaux et de la composition d'une nouvelle municipalité, il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants au sein du SIEPEL.

Le conseil municipal après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité :

✓ **DÉSIGNE** au sein du COMITE SYNDICAL DU S.I.E.P.E.L. les délégués suivants :

Titulaires (2)	Suppléants (2)
DANIEL VALERO	CHRISTOPHE PUIPIER
GAELE CHAPRON	MARC RENNESSON

2008.11.20 **DÉSIGNATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE** (rapporteur : Daniel VALÉRO)

Nomenclature : 5.3.2. Désignation des représentants - Autres

À la suite de la composition d'une nouvelle municipalité, il convient de procéder à une nouvelle élection des représentants de la commune au sein du CCAS.

Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociales et des Familles,

Vu la délibération 2008.05.01 du 24 avril 2008 fixant à **14** le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale,

Le conseil municipal procède à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du conseil municipal au Conseil d'Administration du CCAS soit 7 membres.

Sont désignés à l'unanimité en qualité de membres élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS:

Geneviève FARINE
Françoise BORG
Valérie HELLER
Christine CALLAMARD
Nathalie THEVENON
Valérie GALLET
Alice REYNAUD

2008.11.21 **TRANSFERT DE COMPÉTENCES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'EST LYONNAIS – ÉLECTION DE DEUX REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES** (rapporteur : Daniel VALÉRO)

Nomenclature : 5.3.6. Désignation des représentants - Autres

À la suite du retrait de délégation concernant M. Blanchard, 4e adjoint en charge des travaux et de la composition d'une nouvelle municipalité, il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des charges.

Les candidats suivants se présentent à l'élection :

- . Monsieur Daniel VALÉRO
- . Monsieur MARC RENNESSON

Il est proposé, conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales que cette élection se déroule au scrutin public.

	NOMBRE DE VOIX		
	POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
Daniel VALERO	31	/	/
Marc RENNESSON	31	/	/

Le conseil municipal après avoir voté par 31 voix pour :

- ✓ **APPROUVE** l'élection de deux représentants du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des charges au scrutin public
- ✓ **ELIT** les membres suivants :

Membre titulaire : Monsieur Daniel VALÉRO

Membre titulaire : Monsieur MARC RENNESSON